



# Supplément descriptif du certificat

## 1. Titre protégé (fr), profession

**Praticienne sur bois AFP**  
**Praticien sur bois AFP**

## 2. Traduction du titre (en)

Timber Worker  
Federal Certificate of Vocational Education and Training

## 3. Profil de l'activité professionnelle

Les praticiens sur bois AFP travaillent le bois brut ainsi que des matériaux et des moyens auxiliaires en vue de la fabrication d'éléments de construction. Ils utilisent pour ce faire de manière adéquate et efficiente des machines et des outils portatifs ainsi que des machines stationnaires. Ils appliquent en outre consciencieusement les prescriptions en matière de sécurité au travail, de protection de la santé, de protection de l'environnement et de prévention des incendies.

Les domaines d'activités des praticiens sur bois AFP sont divisés en trois domaines de compétences opérationnelles:

A Bois, forêt, branche

B Production

C Sécurité au travail, protection de la santé, protection de l'environnement, prévention des incendies

Les tâches présentent pour l'essentiel une standardisation élevée, en particulier dans le domaine de la production industrielle. Dans le domaine du montage également, les pièces normalisées et préfabriquées se généralisent. Le degré d'autonomie est plutôt faible sur le plan de la planification personnelle, bien qu'une extrême attention de chacun soit exigée lors des travaux.

## 4. Secteurs d'activité

Les praticiens sur bois AFP travaillent dans le champ professionnel du bois, dans des entreprises de construction en bois ou dans l'industrie du bois. La formation peut être effectuée dans l'un des deux domaines spécifiques suivants:

Domaine spécifique «Industrie»: fabrication dans les règles de l'art de produits en bois; emballage et stockage de ces produits. L'accent est mis sur l'organisation efficace des processus de travail.

Domaine spécifique «Atelier et chantier»: fabrication d'éléments de construction et utilisation des outils, des machines et des matériaux usuels. L'accent est mis sur l'efficacité et sur une planification minutieuse.

## 5. Base officielle du certificat

### 5.1 Organe responsable du certificat (organisations du monde du travail)

Holzbau Schweiz ([www.holzbau-schweiz.ch](http://www.holzbau-schweiz.ch)); FRECEM, Fédération Romande des Entreprises de Charpenterie d'Ebénisterie et de Menuiserie ([www.Frecem.ch](http://www.Frecem.ch)); Industrie du bois Suisse ([www.holz-bois.ch](http://www.holz-bois.ch))

### 5.2 Autorité nationale chargée de délivrer l'approbation du certificat

Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI, Einsteinstrasse 2, CH-3003 Berne  
[www.sefri.admin.ch](http://www.sefri.admin.ch)

### 5.3 Niveau (national ou international) du certificat

**Cadre national des certifications formation professionnelle: Niveau 3**  
**Cadre européen des certifications: Niveau 3**

#### 5.4 Conditions d'octroi/Système de notation

6 = très bien

5 = bien

4 = passable

Note minimale requise: 4.

3 = insuffisant

2 = faible

1 = médiocre

#### 5.5 Accès au niveau suivant de formation\* (facultatif)

Le praticien / la praticienne sur bois avec attestation fédérale de formation professionnelle peut effectuer une formation de charpentier / charpentière CFC ou scieur / scieuse CFC avec une réduction de la durée d'une année.

\* La décision en matière d'admission relève de l'institution d'accueil.

#### 5.6 Accords internationaux (facultatif)

#### 5.7 Base légale

- Ordonnance du 23 août 2010 sur la formation professionnelle initiale de praticienne sur bois AFP / praticien sur bois AFP (Berufsnummer: 30206).

- Ordonnance du 27 août 2014 sur le cadre national des certifications pour les diplômés de la formation professionnelle (SR 412.105.1)

### 6. Modes d'accès au certificat officiellement reconnu

La formation professionnelle initiale de praticienne/praticien sur bois AFP dure 2 ans. Il s'agit la plupart du temps d'une formation dite duale qui se déroule dans l'entreprise formatrice et dans une école professionnelle, et qui comprend également des cours interentreprises. Les compétences opérationnelles liées à la profession sont définies par les organes responsables concernés.

- L'entreprise formatrice vise à faire acquérir des aptitudes pratiques liées à la profession choisie, à raison de 4 jour(s) en moyenne par semaine.

- L'école professionnelle est chargée de l'enseignement des connaissances professionnelles et de la culture générale, à raison de 1 jour(s) en moyenne par semaine pour un total de 720 leçons.

- Les cours interentreprises visent à faire acquérir un savoir-faire de base destiné à compléter la pratique professionnelle et la formation scolaire, à raison de 20-24 jours de cours au total.

La procédure de qualification avec examen final porte sur les domaines de qualification suivants:

- travail pratique d'une durée de 8-12 heures

- connaissances professionnelles (examen écrit et/ou oral) d'une durée de 1-2 heures

- culture générale

Sont pris en compte pour le calcul de la note globale, les domaines de qualification et la note d'expérience de l'école professionnelle et des cours interentreprises.

D'autres procédures de qualification équivalentes et reconnues par le SEFRI sont possibles.

### 7. Informations complémentaires

**Etabli par** l'organe national de référence:

Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI, [www.sefri.admin.ch](http://www.sefri.admin.ch)

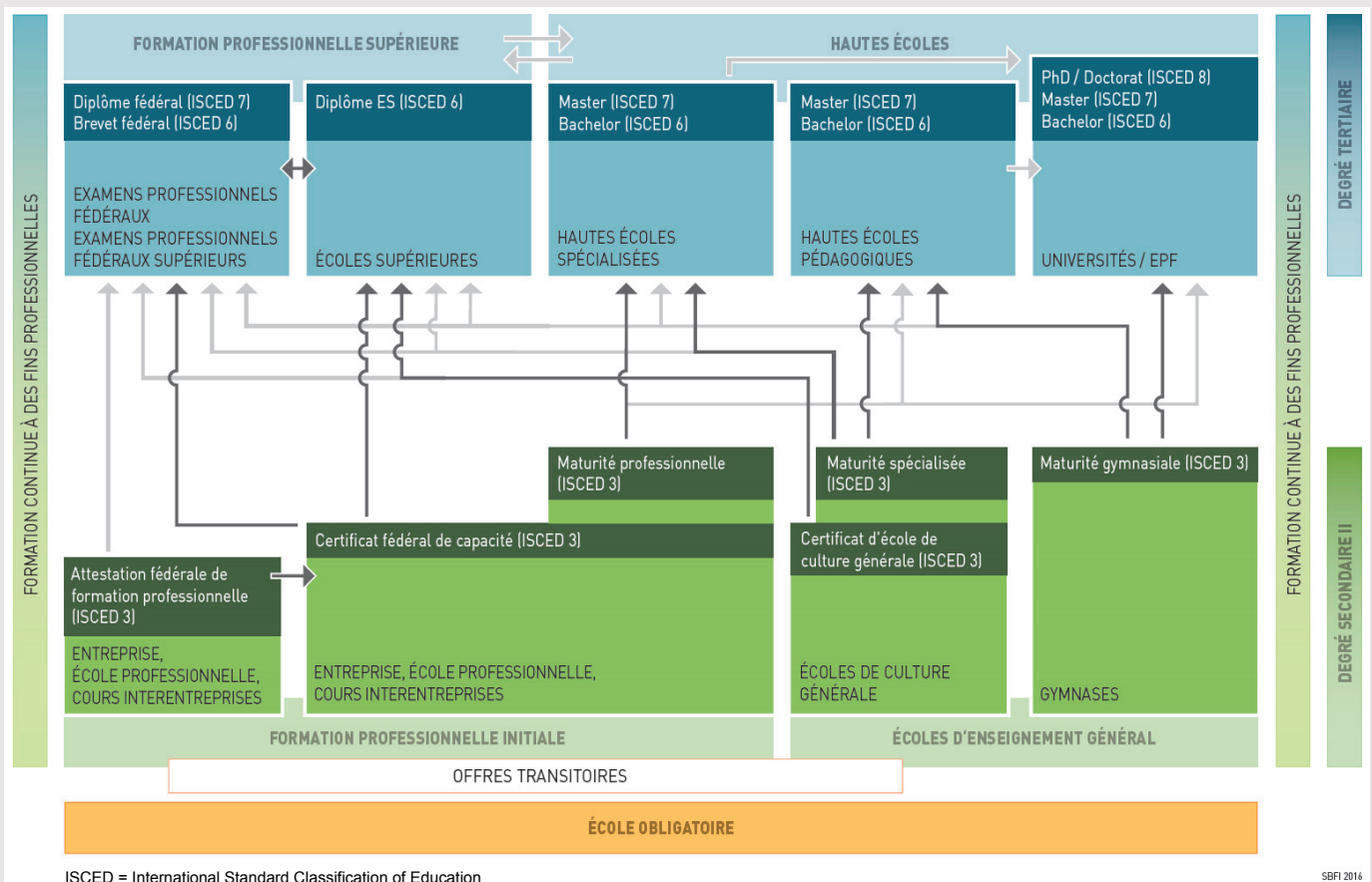


Le présent supplément descriptif se fonde sur l'art. 4, al. 1, de l'ordonnance du 27 août 2014 sur le cadre national des certifications pour les diplômés de la formation professionnelle (O-CNC-FPr; RS 412.105.1). Il suit le modèle recommandé par le Parlement européen et le Conseil (décision n° 2241/2004/CE). Le supplément fournit des données suffisantes pour améliorer la transparence internationale et la reconnaissance professionnelle équitable des qualifications (diplômes, titres, certificats, attestations, etc.). Il décrit la nature, le niveau, le contexte, le contenu et le statut de la qualification acquise par la personne

désignée par le certificat original auquel ce supplément est annexé. Le présent supplément descriptif ne peut pas être utilisé séparément du certificat original. Il est dépourvu de tout jugement de valeur, déclaration d'équivalence ou suggestion de reconnaissance.

De plus amples informations sont disponibles sur le site [www.sefri.admin.ch](http://www.sefri.admin.ch).

## 8. Informations sur le système éducatif national



ISCED = International Standard Classification of Education

SBFI 2016

### Formation professionnelle initiale (degré secondaire II)

La formation professionnelle initiale prépare les candidats à une activité professionnelle autonome et se caractérise par le lien systématique entre la théorie et la pratique professionnelle. Elle dispense les compétences opérationnelles requises pour l'exercice de la profession en vue de permettre aux diplômés de mener des activités et tâches professionnelles de manière indépendante, ciblée et appropriée tout en faisant preuve de suffisamment de souplesse.

La formation professionnelle initiale englobe par ailleurs un enseignement de culture générale qui vise à transmettre des compétences fondamentales aux personnes en formation, leur permettant de s'orienter sur les plans personnel et social et de relever des défis tant privés que professionnels.

En règle générale, la formation est dispensée sur trois lieux de formation (entreprise, école professionnelle et site de cours interentreprises). La réussite de la formation professionnelle initiale garantit l'employabilité et l'accès au marché du travail.

Les personnes qui ont terminé avec succès une formation professionnelle initiale peuvent, si elles disposent de l'expérience professionnelle requise, effectuer une formation professionnelle supérieure ou, si elles sont titulaires d'une maturité professionnelle, être admises aux études dans une haute école spécialisée.

### Maturité professionnelle fédérale (degré secondaire II)

La maturité professionnelle complète la formation professionnelle initiale avec CFC par une formation générale approfondie et permet d'accéder aux études dans une haute école spécialisée. L'examen complémentaire «passerelle maturité professionnelle – hautes écoles universitaires» permet par ailleurs d'intégrer une université ou une école polytechnique fédérale (EPF).

### Le système éducatif suisse

Le système éducatif suisse repose sur deux piliers: la voie de la formation de culture générale et celle de la formation professionnelle. Un changement de voie est possible en tout temps, sur la base dans certains cas de prestations complémentaires. D'une manière générale, le système éducatif suisse se caractérise par une grande perméabilité.